



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

### COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2016

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif communal 2016, approuve le Compte de Gestion 2016 du Receveur, ces comptes concordent.

Compte tenu des restes à réaliser d'un montant en dépenses de 375 285 € et 104 112 € en recettes, le résultat de l'année 2016 est le suivant :

Excédent de fonctionnement	=	739 474,21 €
Déficit d'investissement	=	403 042,66€
<b>Résultat global : Excédent</b>	=	<b>336 431,55 €</b>

### COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif de l'assainissement 2016, approuve le Compte de Gestion 2016 du Receveur, ces comptes étant identiques.

Compte tenu des restes à réaliser d'un montant en dépenses de 250 084 €, le résultat de l'année 2016 est le suivant :

Excédent de fonctionnement	=	97 169,94 €
Déficit d'investissement	=	6 438,78 €
<b>Résultat global : Excédent</b>	=	<b>90 731,16 €</b>

### COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET ZONE ARTISANALE 2016

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif de la zone artisanale 2016, approuve le Compte de Gestion 2016 du Receveur, ces comptes étant identiques.

Excédent de fonctionnement	=	1 500,00 €
Excédent d'investissement	=	60 336,76 €
<b>Résultat global : Excédent</b>	=	<b>75 336,76 €</b>

### VOTE DES TAXES

Après un vote de 14 voix Pour et 4 Contre, le Conseil Municipal décide de voter les taux de la façon suivante :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe d'habitation	2 217 000	10,69%	236 997
Foncier bâti	1 558 000	16,17%	251 929
Foncier non bâti	64 400	56,83%	36 599
<b>Produit fiscal attendu</b>			<b>525 525</b>

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE – ZONE ARTISANALE**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif Communal 2017 avec intégration du Budget de la zone artisanale 2017

#### **FONCTIONNEMENT**

**Dépenses = Recettes = 2 538 850 €**

#### **INVESTISSEMENT**

**Dépenses = Recettes = 2 012 160 €**

#### **BUDGET GLOBAL**

**Dépenses = Recettes = 4 551 010 €**

#### **Principales Dépenses d'Investissement :**

Travaux en Régie, Matériel technique – signalisation, Vestiaires et Sablage Foot, Révision PLU, Achat terrains, Toiture Eglise, JVS BOX, Accessibilité, Place de la Mairie, Eclairage, Lieu de vie, Travaux bâtiment Mairie, Electrification route d'Auxerre, Bureau du Directeur du Centre de Loisirs, Rond-point d'Egriselles, Travaux la Venoisienne, lavoir de Montallery., tennis, alarme école, zone artisanale

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de l'Assainissement 2017

#### **FONCTIONNEMENT**

**Dépenses = Recettes = 130 487 €**

#### **INVESTISSEMENT**

**Dépenses = Recettes = 328 849 €**

#### **BUDGET GLOBAL**

**Dépenses = Recettes = 459 336 €**

**Principale Dépense d'Investissement :** Rénovation du système d'assainissement communal de Venoy.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU LOTISSEMENT DES PRES**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif du lotissement des Prés 2017

#### **FONCTIONNEMENT**

**Dépenses = Recettes = 842 643 €**

#### **INVESTISSEMENT**

**Dépenses = Recettes = 922 099 €**

#### **BUDGET GLOBAL**

**Dépenses = Recettes = 1 764 742 €**

## **ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant de la surtaxe d'assainissement pour l'année 2017 à 0,80 € le m<sup>3</sup> et en confie le recouvrement à la Lyonnaise.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer avec chaque propriétaire privé, la convention autorisant la commune à réaliser chez les propriétaires les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif dans la commune de VENOY sous maîtrise d'ouvrage communale, et de lancer la consultation des entreprises, ainsi que de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

## **PERSONNEL**

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'augmentation du nombre d'heures de 16/35<sup>èmes</sup> (horaires annualisés) à 18/35<sup>èmes</sup> (avec 5 semaines de congés payés) d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

## **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC(RODP)**

Le Conseil Municipal vote les RODP 2017 suivant le décret de 2017 :

- ERDF : 200 €
- GAZ : 683,96 €
- France Télécom : 7 332,99 €
- Bouygues : 27,20 €

## **COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS**

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de l'Auxerrois issus de la fusion
- D'approuver la convention fixant les modalités de gestion de la compétence urbanisme entre la Commune et la Communauté de l'auxerrois, pour une durée maximale d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- D'approuver la convention type portant sur les modalités d'entretien et de gestion des zones d'activités économiques de la Communauté entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2017,

## **DIVERS :**

-Le Conseil Municipal décide d'accepter la mise en non-valeur de la dette de trois redevables concernant les cantines de 2006 à 2013, pour un montant global de 757,63 €

-Le Conseil Municipal décide d'appliquer une participation forfaitaire de 87,55 € par an et par enfant aussi bien aux enfants venant de l'extérieur de la Commune de Venoy, que les enfants de Venoy allant dans une école d'une autre commune.